

Pour faire valoir vos revendications



CSE

Pinel

© F. BLANC



p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

Pour les travailleurs, notre détermination sans relâche

- Économie : augmenter les salaires est indispensable.
- CDD à Pôle emploi : le Conseil d'État remet les pendules à l'heure.
- Retraites : « *Que l'exécutif écoute ce que l'on dit!* »
- Fonction publique : l'urgence, c'est la hausse immédiate des salaires.
- IX^e assemblée générale de l'UCR-FO : des retraités déterminés à obtenir satisfaction.

//// DROIT (page 9)

- Rupture conventionnelle et remise du formulaire.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Élections professionnelles : nos bons résultats.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Afghanistan : concrétisation de la solidarité syndicale.
- Les travailleurs des pays les moins avancés (PMA) durement touchés par les crises.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 20)

- Analyse du secteur de l'emploi et des retraites sur le paritarisme : l'ANI est un point d'appui pour défendre l'autonomie et l'efficacité de la pratique contractuelle.
- Hop! : la menace de la grève a payé.
- Crédit Agricole Nord-de-France : manifestation contre une réorganisation qui dégrade les conditions de travail.
- RATP : mobilisation historique contre l'ouverture à la concurrence.
- Malgré l'inflation, Amazon rechigne à augmenter ses salariés.
- L'Ires à la recherche d'un second souffle.

//// CONSOMMATION (page 21)

- Suppression des tickets en magasin, un risque majeur de privation des droits pour les consommateurs.

//// HISTOIRE (page 22)

- L'internationalisme des syndicats.

//// PORTRAIT (page 23)

- Paul Barbier, le militantisme, toujours.



p. 11 à 14

© F. BLANC



p. 23

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, T. Bouvines, M. Carlus, C. Chiclet, F. Darcillon.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par P..IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal mai 2022.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfamilite@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier
Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

DU 30 MAI AU 3 JUIN : LE XXV^E CONGRÈS CONFÉDÉRAL FO

Nous sommes maintenant à quelques jours du congrès confédéral. Les inscriptions ne sont pas encore closes, et nous attendons d'ores et déjà près de 3 000 participants, délégués et représentants des syndicats FO de tous les secteurs d'activité, d'entreprises de l'industrie et de services, d'établissements du service public, d'agents de la fonction publique, de l'État, de l'hôpital, des collectivités territoriales, de services à domicile; de toutes catégories et statuts (ouvriers, employés, techniciens, ingénieurs et cadres, fonctionnaires et agents publics); jeunes, femmes et hommes, retraités. Le contexte est plus qu'incertain, avec la guerre en Ukraine, ses conséquences pour les populations qui en sont les victimes directes, et, au-delà, pour toutes celles et ceux qui, souffrant déjà des inégalités, de la faim, sont aussi victimes de conflits et vont voir leurs conditions s'aggraver encore. Sans oublier les impacts des dérèglements climatiques.

Dans notre pays, l'inflation record, que nous ne connaissions plus depuis longtemps, rend la vie plus difficile pour un grand nombre de salariés, de ménages, *a fortiori* quand l'emploi, les salaires, les pensions et les allocations ne suivent pas.

Notre congrès se tiendra aussi à quelques jours des élections législatives et au lendemain de l'élection présidentielle.

Il fera la preuve de la combativité, de l'engagement qui est le nôtre : donner l'espoir et convaincre du devoir d'appartenir au groupement syndical. Au syndicat tel que nous l'avons bâti tout au long de notre

histoire, sur son terrain, celui de la défense des intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels des salariés.

En regroupant tous les travailleurs, femmes et hommes, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, son œuvre revendicatrice quotidienne, pour l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, s'inscrit dans l'aspiration à l'éman-

cipation intégrale contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression mises en œuvre par la classe capitaliste.

Attachés à convaincre du bien-fondé des revendications, à les faire aboutir par la négociation et le contrat collectif, nous préviendrons de notre détermination à en appeler à la mobilisation des salariés, y compris par la grève quand cela nous est imposé.

*Donner l'espoir
et convaincre
du devoir
d'appartenir
au groupement
syndical*

Nous aurons la présence de délégués du mouvement syndical international. Car, à quelque endroit que nous militons, ne perdons jamais de vue la dimension internationale de notre engagement syndical pour la justice sociale. Elle en est sa grandeur!

Au terme de ce congrès, une équipe sera mise en place, du Bureau confédéral et de la Commission exécutive, avec la commission de contrôle et celle des conflits. Elle aura le mandat délivré par les résolutions débattues et adoptées par les délégués des syndicats. Et, pour cela, elle sera celle du rassemblement, de l'ambition et de l'esprit de conquête sociale de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière. Vive le syndicalisme libre et indépendant! Vive notre Confédération Générale du Travail Force Ouvrière!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Pour les travailleurs, notre dét



© F. BLANC

Les batailles syndicales menées par FO montrent toute leur légitimité. Ainsi, l'augmentation massive des salaires, dans le public et dans le privé, mais aussi des pensions est d'autant plus indispensable que le pouvoir d'achat des ménages est dangereusement impacté par l'inflation. Ce qu'illustrent les statistiques. Fondée aussi la revendication d'emplois pérennes. Le Conseil d'État, saisi par FO, vient par exemple de dire stop à la précarité de l'emploi organisée au sein même de Pôle emploi. Un comble! Pertinent aussi le refus réitéré de FO d'une réforme sur les retraites concevant un recul de l'âge légal de départ. Les statistiques sur l'emploi traduisent l'aberration d'une telle réforme, dont le COR n'évoque d'ailleurs en rien l'utilité...

Économie : augmenter les salaires est indispensable

Si pour l'instant elle n'est pas installée en France, la « stagflation », mixant une croissance qui stagne et une inflation élevée, occupe les esprits. Selon les spécialistes, elle traduit le choc subi par l'économie, en l'occurrence à la sortie de la pandémie puis par les effets de la guerre en Ukraine. Or, la France affiche une croissance nulle au premier trimestre tandis que l'inflation atteint 4,8% sur un an. L'emploi salarié, avec +0,3%, connaît un ralenti, l'intérim (qui dopait la progression antérieure de l'emploi) recule de 1,4% et l'emploi industriel n'a pas retrouvé son niveau d'avant crise.

La consommation en recul

Quant au chômage, malgré sa baisse globale affichée, le nombre de

demandeurs d'emploi des catégories B et C (plus ou moins 78 heures de travail dans le mois) augmente et stagne au quatrième trimestre, note le ministère du Travail. Et l'on compte encore au total 5,5 millions de chômeurs. En toute logique, les ménages s'inquiètent pour leur pouvoir d'achat, d'autant plus face à l'envolée des prix. La consommation a ainsi reculé de 1,3% au premier trimestre. Alors qu'avec FO les travailleurs demandent une hausse massive des salaires, le Medef joue de cynisme, son président déclarant : « Évidemment, si l'inflation finit à 7% ou à 8% il y aura sûrement d'autres discussions [sur les salaires, NDLR]. Aujourd'hui c'est trop tôt pour le dire. » Pas pour les salariés.

Valérie Forgeront

Termination sans relâche

Retraites : « Que l'exécutif écoute ce que l'on dit! »

« **S**ur la retraite à 65 ans, il n'y a rien à négocier », martelait début mai le secrétaire général de la confédération, Yves Veyrier, interviewé par *L'Express*. Le quotidien *Les Échos*, quant à lui, évoquait récemment les résultats de l'enquête d'un institut privé révélant que près de 80% des salariés sont opposés au recul de l'âge légal de départ en retraite. Cette enquête vient souligner, s'il le fallait, le rejet toujours aussi vif des travailleurs vis-à-vis d'un tel projet. Le président de la République, Emmanuel Macron, prônant une baisse d'impôts de 15 milliards d'euros sur cinq ans – « moitié pour les entreprises, moitié pour les ménages » –, confirme, lui, sa volonté d'une réforme des retraites. Il l'assortit d'un recul de l'âge de départ (64 ans en 2028, soit 65 ans en 2031 en décalant de quatre mois, dès à présent et chaque année, l'âge légal) et souhaite aussi « mettre fin » aux régimes spéciaux (dont ceux du secteur de l'énergie). Au nom de la préservation des régimes, mais aussi – et surtout? – des économies à dégager, l'exécutif prône de « travailler plus longtemps »,

et tente de rassurer en indiquant que « beaucoup d'éléments seraient ouverts à concertation ». Les travailleurs, eux, refusent une destruction de leurs droits. Alors qu'une conférence sociale est annoncée cet été et pourrait évoquer la réforme, le projet porte déjà ses paradoxes. Entre autres, à 55 ans, plus de la moitié des salariés ne sont plus en emploi. Par ailleurs, selon le COR (Conseil d'orientation des retraites), le déficit actuel des régimes de retraite est conjoncturel, lié aux effets de la pandémie. Autant dire de l'eau au moulin de FO, pour qui il n'y a nul besoin de toucher au système des retraites.

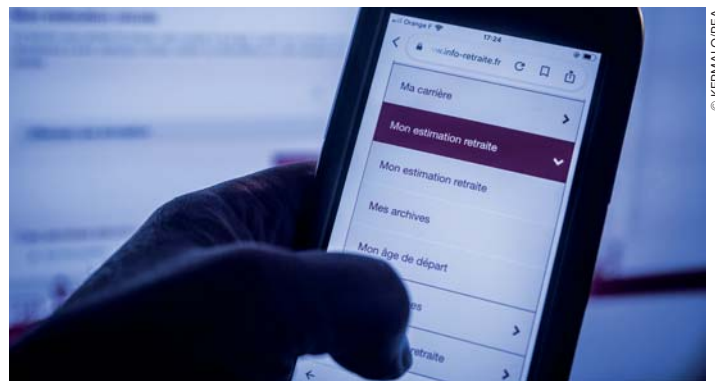
Les travailleurs ont déjà dit non à une réforme

Il faut en revanche se préoccuper de l'emploi, de sa qualité, augmenter les salaires et mettre un terme aux exonérations multiples et massives de cotisations sociales, ce qui induit un grave manque à gagner de recettes pour les régimes. Tandis que l'exécutif promet « discussion » et « dia-

logue » pour son projet, – le ministre de l'Économie n'écarte pas cependant un recours à la procédure du 49-3 devant le Parlement, soit un passage en force, comme en février 2020 (le projet fut ensuite suspendu en mars) –, les salariés ont, eux, déjà dit en 2019-2020 tout le mal qu'ils pensaient d'une réforme des retraites. Ils l'ont dit par des grèves et des manifestations qui avaient mobilisé régulièrement pendant quatre mois des centaines de milliers de personnes. Depuis, les cinq confédérations ont adressé un courrier à l'exécutif à l'automne 2020, lui signifiant leur opposition à la relance d'un projet. Le 25 avril dernier, au lendemain de l'élection présidentielle,

FO s'est adressée aux quatre autres confédérations afin d'examiner ensemble les possibilités d'actions communes. Une première rencontre a eu lieu le 9 mai. FO, qui était fer de lance de la contestation en 2019, n'exclut pas la grève s'il le faut pour se faire entendre de nouveau. « Il faut que l'exécutif écoute ce que l'on dit sur les retraites et les raisons pour lesquelles on est opposés à un projet » détruisant les droits, insistait Yves Veyrier le 1^{er} mai sur France Inter. « Le mieux est qu'on [l'exécutif, NDLR] lève l'hypothèque d'un recul de l'âge du départ en retraite ». À bon entendeur...

Valérie Forgeront



© KERMA LOIREA

Élisabeth Borne nommée Première ministre

Élisabeth Borne, 61 ans, a été nommée Première ministre le 16 mai par le président de la République, réélu le 24 avril. Elle remplace ainsi Jean Castex, tandis que la présentation d'un nouveau gouvernement est attendue dans les prochains jours. Cette ingénieure et haute fonctionnaire a

été entre autres ministre de la Transition écologique ou encore des Transports. À son actif, la réforme de la SNCF ou encore la loi sur les mobilités (loi LOM), toutes deux contestées, notamment par FO. Au ministère du Travail depuis 2020, elle a mené la réforme sur l'Assurance chômage, qu'elle

a « imposée envers et contre nos propres arguments », ceux des cinq confédérations, rappelait le 16 mai dans les médias le secrétaire général de FO, Yves Veyrier, exprimant l'espoir d'un « changement de méthode » quant à l'attention portée par l'exécutif à ce que disent les syndicats.

V. F.

Pour les travailleurs, notre dét

IX^e assemblée générale de l'UCR-FO : des retraités déterminés à obtenir satisfaction

Pour leurs pensions et l'amélioration de leur pouvoir d'achat, pour la solidarité intergénérationnelle, pour de vraies mesures de prise en charge de la dépendance dans le cadre de l'Assurance maladie et non une cinquième branche financée par l'impôt, pour l'amélioration des moyens des Ehpad, plus largement pour la défense de la Sécurité sociale basée sur le salaire différé (soit les cotisations)... Sur tous ces sujets et bien d'autres, les retraités de l'Union confédérale FO (UCR-FO) sont mobilisés. Notamment par une résolution adoptée à l'unanimité ou encore trente interventions de délégués à la tribune, ils l'ont démontré lors de la IX^e assemblée générale qui se tenait les 11 et 12 mai à Marseille et qui a réuni quelque cent soixante participants. L'instance, qui a élu un nouveau secrétaire général adjoint, Paul Barbier (voir p. 23), rempla-

çant à ce mandat Didier Hotte, a dénoncé le « *décrochage des pensions* ». Les retraités (17,8 millions) « *ont perdu plus de 20% de leur pouvoir d'achat en quinze ans* », entre autres par la « *multiplication* » de mesures fiscales telle la hausse de 1,7 point de CSG, exposait Didier Hotte dans le rapport d'activité de l'UCR (voté à l'unanimité, tout comme le rapport de trésorerie). L'UCR-FO, qui vise à se développer encore et affiche seize journées d'actions à son actif

ces trois dernières années, demande, parmi ses revendications, « *le retour à l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen* ».

« Nos retraites sont un droit acquis par nos cotisations! »

En urgence, face à l'inflation, elle exige « *la revalorisation des pensions à hauteur de 3,4% de plus que les 1,1% attri-*

la confédération, l'UCR-FO souligne par ailleurs son refus de toute réforme qui concevrait un recul de l'âge légal de départ en retraite. Les seniors, qui ont payé un lourd tribut à la crise Covid, exigent aussi des moyens pour la santé, alors qu'y compris pendant cette crise « *les restructurations et suppressions de lits dans le secteur public ont continué* ». Il faut l'apport de moyens pour augmenter de 20 %, d'ici à 2030,

© V. FORGERONT



bués au 1^{er} janvier 2022, soit 4,5% avec un rattrapage depuis le début de l'année ». Ce n'est pas l'aumône d'un chèque énergie de 100 euros qui peut résoudre le problème du pouvoir d'achat, ont souligné nombre de délégués. « *Nos retraites sont un droit acquis par nos cotisations, ce ne sont pas des assurances sociales* », ont-ils encore martelé. Comme

le nombre de places en Ehpad (et de 50% d'ici à 2050) et un recrutement massif de personnels pour prendre en charge l'autonomie et le grand âge. L'UCR-FO, qui travaille en lien avec la fédération SPS-FO sur le sujet, demande que cesse la logique de profit dans les Ehpad, dont un quart sont à gestion privée commerciale. Qu'ils cessent d'être des machines à cash, car « *on a vu ce que cela pouvait induire comme maltraitance!* ».

Valérie Forgeront

Termination sans relâche

Fonction publique : l'urgence, c'est la hausse immédiate des salaires

Pour l'instant, la hausse promise de la valeur du point d'indice vire à l'arlésienne. Car gelé depuis cinq ans et plus largement depuis 2011 (hormis 1,2% de hausse en deux temps, en 2016 et 2017), la base de calcul des traitements indiciaires des agents publics (fonctionnaires et contractuels) attend toujours sa revalorisation. Fin avril, la FGF-FO alertait une nouvelle fois : « Les fonctionnaires continuent de perdre du pouvoir d'achat. » Alors que le gouvernement de Jean Castex avait assuré les agents d'une augmentation aux alentours de juillet, pour l'instant les plus de cinq millions d'agents voient toujours fondre leur pouvoir d'achat comme neige au

soleil. Depuis 2000, il y a 25% de perte sèche rappelle FO. Sur les cinq dernières années, la perte se chiffre à 6,9%...

« Ouvrir immédiatement de véritables négociations »

Face à l'inflation galopante (4,8% sur un an en avril), laquelle a induit une hausse automatique du Smic de 2,65% au 1^{er} mai, le phénomène s'aggrave et ce ne sont pas le saupoudrage de revalorisations, limitées l'an dernier à la catégorie C, ou le relèvement récent du minimum de traitement, qui d'ailleurs souligne le tassement depuis des années des grilles indiciaires, qui résolvent le problème. Encore moins

les dispositions concernant la protection sociale complémentaire, que le gouvernement a tenté ces derniers mois de faire passer pour des mesures salariales. La FGF-FO fixe donc l'axe indispensable à suivre : « Le futur gouvernement devra ouvrir immédiatement de véritables négociations, et non une concertation, pour fixer la revalorisation du point d'indice dans un premier temps, puis l'amélioration des grilles indiciaires dans un deuxième temps. » Le 17 mai, huit organisations de la fonction publique, dont la FGF-FO, ont adressé un courrier à la Première ministre soulignant que « des mesures importantes doivent être prises sans attendre ».

Valérie Forgeront

CDD à Pôle emploi : le Conseil d'État remet les pendules à l'heure

Un revers pour la direction de Pôle emploi mais aussi pour les trois syndicats qui, le 18 septembre 2019, avaient approuvé l'avenant à la convention collective permettant de supprimer le délai de carence entre deux CDD. Cet avenant avait fait l'objet d'un arrêté d'extension pris par la ministre du Travail en 2020... Arrêté contesté par FO devant le Conseil d'État, lequel vient de l'annuler le 27 avril. Cette décision a donc le goût de la victoire car elle ouvre la voie à une requalification de CDD en CDI. « Deux mille agents pourraient y prétendre », indique Natalia Jourdin, DSC à Pôle emploi. « On demande un accord permet-

tant une CDIisation, donc sans que les agents concernés soient contraints d'en passer par la case prud'hommes! » L'arrêt permet aussi aux agents n'étant plus présents aujourd'hui dans l'établissement de demander réparation devant les prud'hommes.

L'augmentation inquiétante des emplois précaires

Plus largement, s'indigne la militante, la précarité de l'emploi ne cesse d'augmenter à Pôle emploi. En 2021, les CDD représentaient 11,21% de l'effectif de la structure, 10,14% un an auparavant. En 2020, dans le cadre d'un plan de recrute-

© SEBASTIEN ORTOLAIREA



ment, sur deux ans, de quelque 6000 conseillers, en CDD, FO s'était opposée à un avenant permettant d'augmenter la part des CDD de 4% voire de 15% dans le cas d'un « surcroît d'activité ». Le syndicat dénonçait notamment des CDD de « remplacement » de postes et dont la durée maximale passait alors

de douze à dix-huit mois. « La majeure partie des CDD sont affectés au remplacement de salariés titulaires envoyés, eux, sur des missions temporaires. » Des missions décidées généralement dans le cadre de politiques publiques et qui peuvent durer...

Valérie Forgeront.



Sonia B. sociétaire a dit:
“Quand on a eu des dégâts
dans notre maison,
la Macif a toujours été là.”

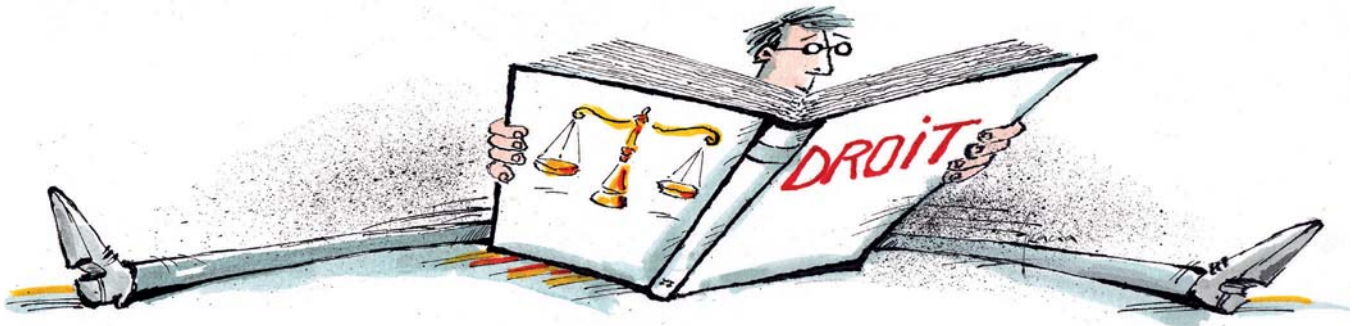
C'est notre rôle d'être là
pour protéger votre toit Sonia.



La Macif,
c'est **vous.**

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.
Les garanties sont accordées dans les conditions et limites du contrat Habitation souscrit.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



Rupture conventionnelle et remise du formulaire

Le Code du travail ne précise pas le nombre de formulaires devant être signés en cas d'acceptation d'une rupture conventionnelle. En même temps, ce n'est pas le nombre d'exemplaires qui importe mais la remise du document.

De manière générale, il est considéré que trois exemplaires doivent être établis : un pour l'employeur, un pour le salarié et un exemplaire pour l'administration.

Dans cette affaire, le formulaire établissait que plusieurs exemplaires avaient été établis, mais le salarié contestait en avoir reçu un et demandait l'annulation de la convention de rupture.

La cour d'appel rejette la demande du salarié au motif que le formulaire précise que la convention a été établie en trois exemplaires.

Mais ce n'est pas suffisant pour la Cour de cassation qui casse l'arrêt d'appel : « Il résulte de ces textes que seule la remise au salarié d'un exemplaire de la convention signé des deux parties lui permet de demander l'homologation de la convention et d'exercer son droit de rétractation en toute connaissance de cause. » (Cass. soc., 13 avril 2022, n°20-22895).

Il ne suffit donc pas à l'employeur d'indiquer le nombre d'exemplaires signés, il lui incombe, en cas de contestation, de rapporter la preuve de la remise d'un exemplaire au salarié.

Cette position se comprend dans la mesure où chacune des deux parties peut demander l'homologation à l'autorité administrative, ou laisser supposer qu'elle l'a demandée...

Secteur juridique

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 1237-11 du Code du travail dispose :

« L'employeur et le salarié peuvent convenir en commun des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie.

La rupture conventionnelle, exclusive du licenciement ou de la démission, ne peut être imposée par l'une ou l'autre des parties.

Elle résulte d'une convention signée par les parties au contrat. Elle est soumise aux dispositions de la présente section, destinées à garantir la liberté du consentement des parties. »

L'article L 1237-14 précise :

« À l'issue du délai de rétractation, la partie la plus diligente adresse une demande d'homologation à l'autorité administrative, avec un exemplaire de la convention de rupture. Un arrêté du ministre chargé du travail fixe le modèle de cette demande.

(...)

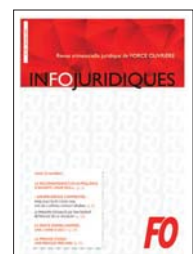
La validité de la convention est subordonnée à son homologation.

L'homologation ne peut faire l'objet d'un litige distinct de celui relatif à la convention. Tout litige concernant la convention, l'homologation ou le refus d'homologation relève de la compétence du conseil de prud'hommes, à l'exclusion de tout autre recours contentieux ou administratif. Le recours juridictionnel doit être formé, à peine d'irrecevabilité, avant l'expiration d'un délai de douze mois à compter de la date d'homologation de la convention. »

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus ! Pensez à vous abonner aux *InFO-juridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

📧 Abonnez-vous :

<https://frama.link/InFOjuridique>



POUR MON CSE, JE VOTE FO

Comme moi,
devenez acteur
de vos droits !

DEFENDRE - NEGOCIER - PROPOSER
JE VOTE FO
RESISTER - REVENDIQUER - RECONQUERIR

©force-ouvrière/2022

FO

force-ouvriere.fr

Élections professionnelles : nos bons résultats

L'investissement des militants FO pour défendre les intérêts des salariés trouve, et notamment ces dernières semaines, une traduction concrète dans les bons résultats électoraux obtenus sur le terrain par nos équipes, lors de renouvellements des comités sociaux et économiques (CSE) ou de conseils d'administration (CA).

Voici trois exemples dans la chimie, les télécommunications et le secteur culturel, où les salariés ont validé, par leur vote, les actions engagées par les sections FO. Cela va permettre à celles-ci de peser, plus et mieux, dans les négociations d'accords qui tiennent pleinement compte des revendications exprimées par les travailleurs. À l'évidence ils le savent : pour faire entendre leur voix, le développement de FO est essentiel.

Au Centre Pompidou, FO reste la première organisation



© MATHILDE MAZARS/REA

Répresentativité maintenue pour FO au Centre Pompidou, à Paris. Les salariés (534 votants pour 1019 inscrits) l'ont confortée en tant que première organisation lors des élections du conseil d'administration en avril. FO y détient un siège. « Les salariés ont récompensé le travail des élus et militants FO qui s'investissent au quotidien pour défendre tous les personnels et améliorer les conditions de travail. N'en déplaise à la direction! », sou-

ligne Philippe Mahé, secrétaire du syndicat FO du personnel du Centre Pompidou (SPCP). Le syndicat a engagé un bras de fer avec la direction sur le devenir des salariés pendant les grands travaux (de fin 2024 à fin 2028), qui s'accompagneront de la fermeture de l'établissement au public. Opposée à cette décision, FO revendique l'ouverture de sites alternatifs, le maintien du plafond d'emplois, du statut des agents ainsi que de la subvention à 100% du ministère de la Culture.

« Nous exigeons un engagement écrit de la direction sur le maintien en emploi de chaque agent, dans les conditions actuelles, pendant la période. Nous craignons que le ministère en profite pour baisser sa subvention et externaliser des missions au privé. Grâce à notre première place aux élections, la direction va être obligée de négocier avec FO. Et nous nous battons sur toutes nos revendications! », précise le militant FO.

Élie Hiesse

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

AU
COMITÉ
SOCIAL &
ECONOMIQUE



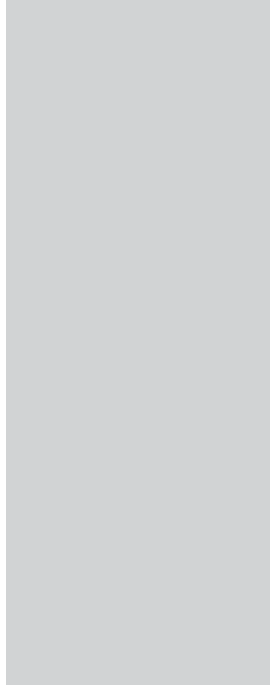


Se présenter sur une liste FO c'est agir dans un syndicat libre et indépendant notamment à l'égard du patronat.

C'est aussi accéder, en tant qu'élu(e), à des formations juridiques, économiques et sociales adaptées pour **défendre** nos emplois et l'égalité entre tous, **améliorer** nos conditions de travail et **mener** des actions sociales et syndicales dans **l'intérêt individuel et collectif des salariés**.

Vous êtes intéressé(e)

Contactez-nous :



Devenez acteur de vos droits

FO

force-ouvriere.fr

Élections professionnelles : nos bons résultats

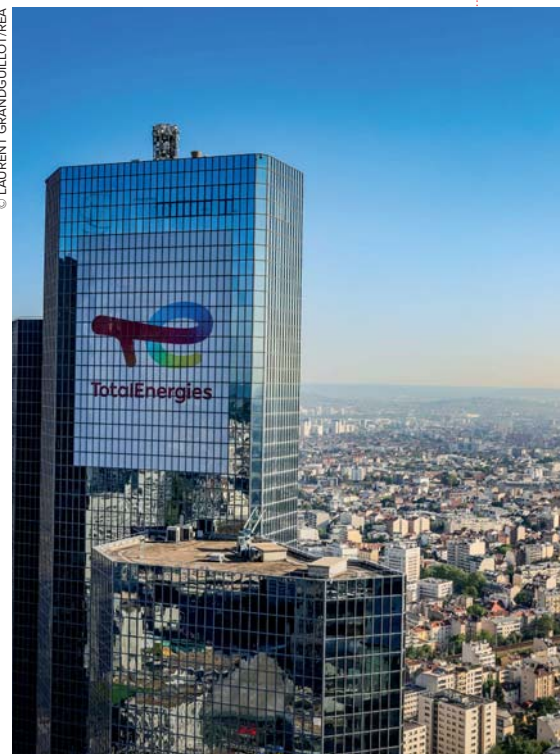
Chez TotalEnergies, FO cartonne dans la branche raffinage-pétrochimie

Les résultats sont tombés le 28 avril. Dans la branche raffinage-pétrochimie de TotalEnergies, comptant 7300 salariés dans neuf établissements, FO progresse de 5,54 points aux élections pour le renouvellement des CSE, pour atteindre 17,94% de représentativité cumulée. Grâce à cette percée fulgurante, elle détiendra trois sièges de titulaires et trois de suppléants au CSE central de l'Union économique et sociale (UES) raffinage-pétrochimie, qui sera constituée en juin pour quatre années. Une première. « *Le travail de terrain des équipes FO, emmenées par le DSC Hakim Bellouz, a payé! Elles sont désormais représentées sur tous les sites* ». En l'espace d'un mandat, c'est un tour de force », commente

Jean-François Vapillon, secrétaire fédéral à la Fédéchimie FO, chargé de la branche pétrole. Dans un contexte de baisse continue des effectifs et d'austérité salariale (2,3% d'augmentation générale en 2022, alors que le groupe a engrangé un bénéfice net record en 2021 de près de 14 milliards d'euros), FO a porté haut les revendications pour défendre l'emploi et exiger une hausse des salaires. Comme lors de la mobilisation de trois semaines, en mars-avril, à la raffinerie de Donges (Loire-Atlantique), qui a été suivie par 70% à 80% des personnels d'exploitation.

* *Carling en Moselle, Donges en Loire-Atlantique, Feyzin dans le Rhône, Grandpuits/Gargenville en Seine-et-Marne, La Mède dans les Bouches-du-*

© LAURENT GRANDJULOT/IREA



Rhône, Flandres dans le Nord, Normandie et Oudalle en Seine-Maritime, Paris.

Élie Hiesse

Chez Free, FO devient majoritaire... quatre ans à peine après son implantation!



© PASCAL SITTIER/IREA

Désormais, l'opérateur de téléphonie Free doit compter avec FO. Quatre ans après l'implantation du syndicat dans la branche technique (l'UES Iliad regroupant les 5629 salariés de cinq filiales*), FO est devenue majoritaire dans les deux collèges employés et cadres, le 26 avril, à l'issue du second tour des élections pour renouveler le CSE de l'UES. Une victoire écrasante : avec une représentativité de 58,23%, FO obtient 20 sièges sur 30 (15 pour les employés, 5 pour les cadres) et elle devance de 16 points le syndicat jusqu'alors majoritaire. « *En une mandature, l'équipe FO a fait un travail extraordinaire et a su donner de son temps auprès de tous les salariés* », note Christine Besseyre, secrétaire

générale de la fédération FO Com, qui a apporté tout son soutien à ces militants qui ne bénéficient pas d'accord de droit syndical. Pour Frédéric Fusko, secrétaire fédéral chargé de la branche télécom, qui les a accompagnés (avec Stéphane Di Miglio, responsable national chargé des entreprises télécom), « *le travail collectif est la clé de la réussite. L'équipe FO-Free a mis en place un maillage national pour toucher l'ensemble des salariés. Ce n'était pas évident en raison du nombre important de techniciens itinérants. FO Com a été en appui 24 heures sur 24. Et nous continuerons à les soutenir* ».

* Iliad, Free Mobile, Free Infrastructures, Free Réseau, Assunet.

E. H.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

AU COMITÉ SOCIAL & ECONOMIQUE



Se présenter sur une liste FO c'est agir dans un syndicat libre et indépendant notamment à l'égard du patronat.

C'est aussi accéder, en tant qu'élu(e), à des formations juridiques, économiques et sociales adaptées pour **défendre** nos emplois et l'égalité entre tous, **améliorer** nos conditions de travail et **mener** des actions sociales et syndicales dans **l'intérêt individuel et collectif des salariés.**

**Vous êtes intéressé(e)
Contactez-nous :**



force-ouvriere.fr

Afghanistan : concrétisation de la solidarité syndicale

Depuis que l'Afghanistan est tombée aux mains des talibans, FO, dans le cadre d'une intersyndicale et en lien avec la CSI, agit dans l'ombre pour soutenir le syndicat de travailleurs Nuawe. Une conférence internationale dédiée au combat syndical de ces militants a été organisée le 2 mai à Paris.

toire des droits des travailleurs afghans. Cette structure permettra à Nuawe de continuer à fonctionner en exil et de recueillir des informations fiables pour alerter sur la situation afghane. « Je pensais que l'Afghanistan était oubliée à l'international, mais ce n'est pas le cas, le syndicalisme est comme une famille, et la voix de femmes afghanes a trouvé un écho », s'est réjouie une militante afghane à l'issue de la conférence.

Clarisse Josselin

© SAIFURAHMAN SAFIZIN/HUA-REA



Les travailleurs des pays les moins avancés (PMA) durement touchés par les crises

Pandémie, changement climatique, difficultés d'approvisionnement et flambée des prix – sur les énergies et les denrées alimentaires – liées à la guerre en Ukraine... Ces crises impactent les progrès économiques et sociaux des pays les moins avancés (PMA), selon un rapport de l'OIT publié le 29 avril. Ces quarante-six pays représentent 12% de la population mondiale et sont situés en majorité en Afrique et en Asie. Le rapport pointe l'incapacité des institutions de ces pays, notamment celles du travail, à protéger les travailleurs lors de crises, sans compter le défaut de véritables systèmes de protection sociale. Entre 2019 et 2020, le taux d'emploi dans les PMA a chuté de 2,6%, pour s'établir à 61,4% d'actifs à temps plein. Plus préoccupant encore : le travail y est constitué à 90% d'emplois informels, synonyme de précarité pour des centaines de millions de personnes.

M. C.

À l'automne dernier, les confédérations FO, CGT et CFDT, en lien avec la Confédération syndicale internationale (CSI) et le ministère des Affaires étrangères, avaient fait exfiltrer discrètement vers la France dix-sept responsables du syndicat national des travailleurs et employés afghans Nuawe. Ces militants ont désormais quasiment tous été rejoints par leurs familles, et les langues peuvent enfin se délier.

« Le syndicalisme est comme une famille »

L'intersyndicale a donc organisé cette conférence à laquelle participaient notamment les trois leaders des confédérations et la secrétaire générale de la CSI, Sharan Burrow. Les militants afghans, menacés pour leur engagement en faveur des droits des travailleurs, mais aussi des libertés individuelles, des droits des femmes ou de

l'éducation, ont livré un témoignage glaçant.

Plus de 90% de la population afghane vit désormais sous le seuil de pauvreté. De nombreux emplois ont été détruits et les salaires ne sont plus payés, ou partiellement. « Les gens n'ont plus d'argent pour se nourrir, certains peuvent vendre leurs enfants pour un peu de nourriture », explique un militant. Quant aux femmes, « elles sont éliminées de la société et de la vie sociale », alerte une militante. Le travail des enfants, en progression, est une autre préoccupation majeure du syndicat. La situation des journalistes et des enseignants, deux professions très exposées, a également été largement évoquée.

Mais ces militants restent déterminés. « Les hommes et les femmes afghans veulent continuer le combat jusqu'à ce que la justice sociale soit rétablie », assurent-ils, appelant les syndicats internationaux à les soutenir.

Au-delà d'une aide matérielle directe, l'intersyndicale va lancer un observa-

Paritarisme : l'ANI est un point d'appui pour défendre l'autonomie et l'efficacité de la pratique contractuelle



© F. BLANC
Michel Beugas, secrétaire confédéral au secteur de l'emploi et des retraites.

Dans un contexte où le rôle et la place effective de la négociation collective et de la pratique contractuelle, toutes deux productrices de droits effectifs pour les salariés, aux niveaux national, interprofessionnel et de branche, ont été affaiblis, la place du paritarisme pour la gestion de la protection sociale collective solidaire dans toutes ses dimensions (santé, retraite, assurance chômage, formation professionnelle, logement...) est elle-même mise en cause depuis plusieurs années. Or, le dialogue social, la négociation collective et la pratique contractuelle (paritaire), aux niveaux national et inter-

professionnel, entre les interlocuteurs sociaux et hors de la tutelle de l'État, ont produit nombre d'avancées pour les travailleurs. Le principe de faveur et la hiérarchie des normes qui y sont attachés garantissent les mêmes droits et progressions sociales, sur tout le territoire, aux travailleurs.

Mais si encourager le paritarisme est fondamental, en fixer les règles est nécessaire. C'est ainsi que les interlocuteurs sociaux se sont réunis pas moins de onze fois ces derniers mois pour négocier sur le sujet, la première séance ayant eu lieu le 6 juillet 2021. Ces négociations, nécessaires, ont été utiles. Le texte obtenu ne traite que du domaine interprofessionnel et établit des règles de principe relatives au déroulement des négociations interprofessionnelles et à l'élaboration de l'agenda social autonome. Nous avons rappelé que les interlocuteurs sociaux n'ont pas à attendre l'intervention de l'État pour créer de la norme et que les accords obtenus doivent avoir pour vocation d'être normatifs.

La confédération a œuvré pour parvenir à un accord préservant nos posi-

tions de principe : suppression de toute référence à la loi de 2008 sur la représentativité, que ce soit pour l'attribution des sièges ou les votes, opposition à toute forme de « règle d'or » budgétaire, rejet du cadrage gouvernemental de la négociation conduisant à une co-législation, refus de toute différenciation normative territoriale, préservation de l'autonomie de nos organisations pour la désignation et la formation des représentants mandatés des confédérations syndicales en particulier. Le respect de toutes les positions de la confédération sur ces sujets dans le texte présenté à la signature, voilà ce qui a été obtenu.

À l'étatisme social, FO oppose de longue date la nécessité d'une clarification des responsabilités, des rôles et des financements : entre ce qui relève de l'intérêt général et donc de l'État d'une part, et d'autre part ce qui doit relever de la solidarité ouvrière et du paritarisme, organisés par la négociation collective, refusant de réduire le syndicat à un rôle de corps intermédiaire, subsidiaire ou sous tutelle de l'État!



© F. BLANC

Secteur de l'emploi et des retraites



Hop! : la menace de la grève a payé

Après avoir déposé un préavis de grève, les hôtesses et stewards de la filiale d'Air France, particulièrement malmenée depuis plusieurs années, ont obtenu une importante hausse de la prime qu'ils perçoivent lorsqu'ils assurent un vol sur leurs congés.

« **C'**est devenu la manière de fonctionner à la française : il faut déposer un préavis de grève pour que la direction accepte de se mettre autour de la table », déplore Séverine Pellaudin, secrétaire générale adjointe du Syndicat national FO du personnel navigant commercial (SNPNC-FO) et cheffe de cabine chez Hop!. S'il est regrettable de devoir désormais en arriver là pour faire entendre la moindre revendica-

tion, la méthode a payé pour les hôtesses et stewards de la filiale d'Air France.

Forts de leur préavis de grève déposé pour le 7 mai, qu'ils n'ont pas eu besoin de mettre à exécution, les personnels navigants commerciaux de Hop! ont finalement obtenu ce qu'ils demandaient par la négociation. La prime à laquelle ils ont droit lorsqu'ils acceptent de « sauver » un vol en renonçant à un jour de repos est passée de 150 à 225 euros brut.

Des NAO souvent en retard

Une revalorisation que le SNPNC-FO jugeait juste, dans la mesure où les pilotes venaient pour leur part de voir leur prime augmenter. « En ce moment, on sent une tendance à beaucoup donner aux pilotes, souligne Séverine Pellaudin, car le

marché de cette profession, un temps en sureffectif, va bientôt redevenir sous tension. Donc les directions d'Air France et de Hop! les tiennent un peu au chaud, tandis qu'au moindre euro dépensé pour nous, on dirait que l'entreprise va fermer! »

Une injustice qui a poussé les hôtesses et stewards de la compagnie à se mobiliser de façon exceptionnelle, le dernier mouvement datant de « bien avant le Covid ». Les dernières NAO, où rien de conséquent n'a été obtenu, avaient déjà laissé un goût amer aux salariés. Les négociations salariales 2022 n'ont d'ailleurs toujours pas commencé : « On est toujours en retard, la direction flirte souvent avec les limites », déplore Séverine Pellaudin. Cette victoire est la bienvenue dans le quotidien des salariés de Hop! où un plan de départs volontaires – dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi – vient de s'achever, amputant la société de 42% de ses effectifs et de la moitié de ses appareils.

Fanny Darcillon



LAURENT GRANDGUILLOT/REA

Crédit Agricole Nord-de-France : manifestation contre une réorganisation qui dégrade les conditions de travail

Si le lundi est le jour de fermeture des agences commerciales du Crédit Agricole Nord-de-France, le 9 mai les personnels étaient toutefois cent soixante-dix à manifester devant le siège social de l'entreprise, à Lille, pour dénoncer la dégradation de leurs conditions de travail. Mise en place en mai 2021, la réorganisation du réseau commercial de la caisse régionale est la raison première de cette dégradation, pointe Jean-François Innocenti, délégué syndical FO. Car, « un an après, les salariés des agences sont épuisés ».

Une charge de travail de plus en plus lourde

Cette réorganisation a fait entre autres disparaître le poste d'accueil au sein des agences comptant moins de sept sala-

riés. « Ils doivent désormais assurer cette tâche à tour de rôle, ce qui ampute le temps consacré à autre chose et alourdit considérablement la charge de travail. » Autre élément de grogne : le transfert des appels téléphoniques des plateformes vers ces mêmes agences au nom de la « joignabilité », explique le syndicat FO qui a reçu le soutien de la FEC-FO. À la suite de ce rassemblement, « la direction a reconnu une charge de travail excessive », indique le militant. Elle promet de résoudre certains « problèmes de procédures avant l'été ». À vérifier donc, tandis que se constate un malaise évident au sein du réseau. En effet, cette mobilisation faisait écho à d'autres, récentes, au sein des agences. En mars dans les Côtes-d'Armor et en avril dans le Finistère, des actions visaient aussi à s'élever contre des conditions de travail de plus en plus dégradées.

Chloé Bouvier

RATP : mobilisation historique contre l'ouverture à la concurrence

Les 18 000 machinistes-receveurs de la RATP sont appelés à la grève, du 24 au 26 mai, par FO et tous les syndicats. Face au refus unanime des organisations de signer le projet d'accord augmentant le temps de travail, la direction a annoncé des mesures unilatérales dès juillet.

« **P**endant trois jours, aucun bus ni aucun tramway RATP ne circulera », avertit Laurent Djiballi, secrétaire général de FO-Groupe RATP, deuxième syndicat, qui prédit une « mobilisation historique ». Du 24 au 26 mai, à l'appel de FO et de tous les syndicats, les 18 000 machinistes-receveurs (conducteurs de bus et tramways) sont appelés à la grève face « à la casse des conditions de travail » qui se précise à grands pas, sur fond d'ouverture à la concurrence du réseau de bus en janvier 2025. La colère est au plus haut parmi les agents, alors que la direction a mis un terme aux négociations sur le temps de travail, aucun syndicat n'ayant accepté de signer son projet d'accord. Elle a annoncé sa décision unilatérale, à

compter du 1^{er} juillet, d'augmenter de 46 minutes le temps de travail quotidien, avec une hausse salariale de 460 euros brut annuels. C'est le maximum qu'elle peut imposer. Dans ce contexte, la mobilisation les 24, 25 et 26 mai promet d'être plus importante que lors de la grève du 25 mars, déjà très suivie, avec 70% de grévistes!

« La RATP veut réduire sa masse salariale »

« La direction fait du chantage aux salariés. Nous ne l'acceptons pas », martèle Laurent Djiballi, rappelant que le délai légal de quinze mois, permettant la renégociation d'un accord de substitution (après dénonciation d'un accord), n'est pas écoulé. La RATP ayant dénoncé l'accord temps de

travail début 2021, « nous pouvons négocier jusqu'à fin juin 2022 », ajoute-t-il. Le syndicat conteste en justice cette fin anticipée des négociations, jugée « abusive ». « La RATP veut profiter du contexte d'ouverture à la concurrence pour réduire sa masse salariale, afin de se positionner face à la concurrence », dénonce le militant FO. Pour remporter les futurs appels d'offres, et donc se montrer le plus offrant, la RATP use de l'augmentation du temps de travail, manière de réduire les coûts de production. Évidemment, le discours officiel est autre. La RATP a ainsi motivé la renégociation du temps de travail par la nécessité de préparer le réseau « aux conditions d'exploitation de l'ouverture à la concurrence », laquelle s'accompagnera du transfert des conducteurs de bus RATP vers les filiales (de la RATP ou des concurrents) ayant remporté les appels d'offres. Quelle que soit leur entreprise, tous seront aux 35 heures par semaine. Aujourd'hui, à la RATP, ils travaillent 33 heures par semaine.

Élie Hiesse

Malgré l'inflation, Amazon rechigne à augmenter ses salariés

Une « décision unilatérale » de l'employeur : Christophe Bocquet, élu FO au CSE du site d'Amazon France à Lauwin-Planque (Nord), ne décolère pas. Malgré des débrayages et des blocages de camions, menés en avril dans de nombreux entrepôts du pays, la direction du géant de la distribution n'a accordé que 0,5% d'augmentation de plus qu'avant la grève, passant de 3% à 3,5% de hausse générale, quand les salariés réclamaient au moins 5% afin de compenser l'inflation.

FO de plus en plus implantée dans les entrepôts

Les demandes concernant les conditions de travail, de plus en plus difficiles, n'ont, elles non plus, pas abouti pour l'instant. Cadences intenable, intimidation des salariés, faible accompagnement des cadres à leur arrivée : à l'heure du règne des algorithmes dans les entrepôts, Christophe Bocquet dénonce de

nombreuses dérives. Et afin de mener la lutte pour les salaires et les conditions de travail, le militant, comme ses camarades, est particulièrement engagé dans le travail syndical ouvrant la voie à une audience étendue de FO.

« On est implantés dans de plus en plus d'entrepôts. Aux élections l'an prochain, on a même espoir de devenir représentatifs au niveau national. En tout cas, sur le terrain, on fait tout pour. »

Fanny Darcillon



L'Ires à la recherche d'un second souffle



© F. BLANC

Secrétaire général de FO-Cadres, Éric Pérès termine son mandat à la tête de l'Ires en impulsant un travail de valorisation des publications de l'institut. S'il est parvenu à maintenir son budget, ses moyens restent insuffisants au regard de ses missions.

Le dialogue social après les ordonnances Travail, les intermédiaires du travail (plateformes), le statut de cadre... Voici quelques-unes des publications de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires), créé en 1982 dans le but de servir et d'éclairer les organisations syndicales. Si ces publications ont pu passer relativement inaperçues, cela devrait changer dans les prochains mois. Sous l'impulsion d'Éric Pérès, secrétaire général de FO-Cadres, qui préside l'Ires jusqu'en juin, le travail de l'institution va gagner en visibilité. « *Le site Internet [www.ires.fr] sera refait, le logo et la charte graphique retravaillés, la base de données davantage accessible, et nous travaillons à rendre nos études consultables depuis les sites des confédérations, à commencer par celui de FO* », décrit Éric Pérès.

Le rapport qu'il a commandé sur le positionnement de l'Ires, rendu public le 10 mai, établit que les syndicats, les chercheurs et les pouvoirs publics reconnaissent l'utilité de l'Ires, qui célèbre ses quarante ans cette année. Le rapport dresse ainsi « *des perspectives pour l'Institut visant à consolider son ancrage dans ses champs d'études traditionnels (emploi, représentation, travail, protection sociale...) et à en ouvrir de nouveaux afin d'améliorer la capacité des organisa-*

tions syndicales à prendre part aux débats économiques et sociaux, et plus largement de renforcer le dialogue social ».

L'appui nécessaire des pouvoirs publics

Mais le rapport souligne aussi que ses productions pourraient être mieux valorisées. D'où ce travail sur les outils de communication, qui sera un des marqueurs du mandat d'Éric Pérès. Un autre acquis de sa présidence est la fin de la baisse du budget de l'institut. Depuis 2018, la subvention annuelle de l'État s'est stabilisée à 2,7 millions d'euros. « *Mais l'Ires a perdu un million d'euros en dix ans* », déplore son président. En outre, le nombre de chercheurs mis à disposition est passé de douze à trois en l'espace de cinq ans, et le budget de l'Ires est toujours lourdement lesté de charges immobilières. Faute de moyens, l'institut a donc dû se désinvestir de certaines thématiques relevant pourtant de son champ, comme la protection sociale,



le monde du travail et les statuts d'emploi, souligne le rapport. Les ambitions renouvelées de l'Ires « *sont bridées par la très forte réduction de ses moyens (diminution de sa capacité de production de près de 50% en dix ans)*. Ce constat appelle à un renforcement de l'appui des pouvoirs publics, aussi bien politique que financier ».

Comment, en effet, compléter les ressources de l'institut? « *Nous plaignons pour bénéficier d'autres mises à disposition* », déclare Éric Pérès. En ce début de quinquennat qui entend se placer sous le signe d'une « *nouvelle méthode* » de gouvernance, et alors que le gouvernement est représenté à l'assemblée générale de l'Ires, « *nous faisons passer le message que le gouvernement ne doit pas mépriser les organisations syndicales* ».

Thierry Bouvines





© PASCAL SITTIER/REA

Suppression des tickets en magasin, un risque majeur de privation des droits pour les consommateurs

A lors qu'un décret censé encadrer l'interdiction, au 1^{er} janvier 2023, de l'impression automatique des tickets en magasin est actuellement en consultation au Conseil national de la consommation, l'ADEIC, l'AFOC, l'ALLDC, le CNAFAL, la CNAFC, la CSF, Familles de France, la FNAUT, Familles Rurales, INDECO-SA-CGT, l'UFC-Que Choisir et l'Unaf dénoncent un projet qui, en les supprimant par défaut, aboutit à priver les consommateurs d'un véritable choix et par voie de conséquence de leurs droits. À ce titre, les associations appellent le gouvernement à revoir sa copie pour que le choix d'obtenir un ticket soit systématiquement proposé.

Avec pour objectif affiché de limiter les déchets et de préserver le climat, la loi anti-gaspillage a prévu l'interdiction de l'impression automatique des tickets en magasin (ticket de caisse et de carte bancaire) à compter du 1^{er} janvier 2023. Ses modalités sont soumises à une consultation au Conseil national de la consommation, dont nos associations sont membres. Le projet du gouvernement prévoit que, sauf exceptions ¹, l'impression des tickets serait supprimée par défaut, quels que soient le montant et la nature des achats. Les consommateurs seraient uniquement informés, par voie d'affichage en caisse, que s'ils sou-

haitent obtenir un ticket ils devront en faire expressément la demande.

Les consommateurs privés d'un véritable choix

Si l'ambition de réduire le gaspillage est louable, le décret proposé par le gouvernement n'en est pas moins inacceptable, *a fortiori* quand on sait que certains spécialistes évaluent que les émissions de gaz à effet de serre du ticket dématérialisé sont supérieures à celles du ticket traditionnel ². Par ailleurs, cette mesure ouvre la voie à une dématérialisation à marche forcée du ticket. Elle est donc susceptible de faciliter, via des techniques marketing, la création de bases de données par les commerçants et notamment d'entraîner l'essor de publicités intrusives ou non désirées.

La suppression par défaut du ticket porte les germes d'une explosion des situations où le consommateur sera privé de la possibilité de faire valoir ses droits et exposé au risque de ne pouvoir apporter la preuve de son achat. Preuve indispensable pour se prévaloir des garanties légales ou commerciales, ou encore pour le remboursement en cas de rappel d'un produit alimentaire, ou même pour procéder à l'échange d'un vêtement que le vendeur avait pro-

posé pour décider le consommateur au moment d'acheter. Le ticket permet également de vérifier l'exactitude du montant de la transaction, une précaution loin d'être anodine. Enfin, le ticket de caisse constitue un outil de gestion du budget familial. Dans un contexte d'érosion du pouvoir d'achat, cet élément ne peut être négligé.

Si l'ADEIC, l'AFOC, l'ALLDC, le CNAFAL, la CNAFC, la CSF, Familles de France, la FNAUT, Familles Rurales, INDECO-SA-CGT, l'UFC-Que Choisir et l'Unaf promeuvent une consommation responsable, celle-ci ne saurait se faire au détriment des droits fondamentaux des consommateurs. Nous appelons donc le gouvernement à revoir sa copie : le droit pour un consommateur d'obtenir un ticket de caisse ne sera réellement préservé que si le choix lui est systématiquement proposé.

1. Notamment pour l'achat de certains biens « durables », listés à l'article D. 211-1 du code de la consommation, ou pour les opérations cartes bancaires annulées ou faisant l'objet d'un crédit.

2. Quatre questions sur la disparition annoncée du ticket de caisse en papier, M. Descamps, Europe1.fr, 21 novembre 2018.

3. En effet, le code monétaire et financier prévoit uniquement le remboursement des opérations de paiement non autorisées.



L'internationalisme des syndicats

Avec la création des syndicats à la fin du XIX^e siècle en Europe et dans le Nouveau Monde, les pionniers du syndicalisme ont rapidement compris qu'il fallait créer des fédérations internationales. « Les ouvriers n'ont pas de patrie », déclarait Marx.

Au départ, les ouvriers syndiqués sont ouvertement opposés à toutes les formes de nationalismes et autres chauvinismes. Si la Première Guerre mondiale a compliqué ce positionnement intrinsèque, la centrale syndicale allemande se rapprochant par exemple en 1913 des buts de guerre du Kaiser, très tôt, les syndicats ont entrepris d'établir des liens sur le plan international. Ainsi, en cas de grèves nationales, ils espèrent compter sur la solidarité des travailleurs des pays voisins, surtout dans les mêmes métiers. C'est ainsi que se constituent

les SPI (Secrétariats professionnels internationaux) dès 1889 pour les ouvriers du tabac, les chapeliers et les typographes, les métallos en 1891, les cheminots en 1893, le textile en 1894.

Les internationales syndicales dès le début du XX^e siècle

L'idée d'une fédération internationale naît à Londres en 1885. En 1902, l'Office central international des centrales syndicales voit le jour à Stuttgart. En 1913, à


Zürich, il se transforme en une première fédération internationale qui conduira, en 1919, à la création de la FSI (Fédération syndicale internationale) avec plus de 6 millions d'adhérents dans dix-neuf pays. Léon Jouhaux prendra part activement à la création de la FSI dont il sera un des vice-présidents.

En juillet 1921 est fondée à Moscou l'Internationale syndicale rouge. Mais il s'agit de faire des syndicats « une courroie de transmission » du Parti communiste vers le monde du travail. Bref, l'opposé du syndicalisme libre.

En 1933, la FSI, dont le siège était à Berlin, se replie sur Paris et compte, en 1939, 15 millions d'adhérents avec vingt-sept secrétariats professionnels internationaux. La FSI, devenue FSM (Fédération syndicale mondiale) au congrès de Paris en septembre 1945, se propose de participer à la dénazification de l'Allemagne et à la démocratisation du Japon, d'associer les travailleurs à la construction de la paix et de maintenir la cohésion entre les puissances alliées. Mais la FSM est infiltrée par les communistes. Il y a alors trois tendances : les communistes, les travaillistes et les centristes (avec Léon Jouhaux). La rupture se produit en janvier 1949 et donne naissance, en décembre, à Bruxelles, à la CISL (Confédération internationale des syndicats libres) dont la CGT-FO sera un membre de la première heure (Léon Jouhaux en devient le vice-président en 1949) avec le fameux mot d'ordre : « Ni Staline, ni la Standard Oil ». En 2006, la CISL prend le nom de CSI (Confédération syndicale internationale), regroupant 155 millions d'adhérents dans 156 pays et 241 organisations syndicales.

Christophe Chiclet

Retrouvez les articles histoire sur www.force-ouvriere.fr/histoire-sociale



L'Internationale des syndicats libres

La CISL n'est pas simplement une organisation Euro-Atlantique. Elle a eu de nombreux et importants syndicats adhérents dans le tiers-monde : en Inde, la Fédération nationale des syndicats et l'Hind Mazdoor Sabha, au Pakistan, en Malaisie et en Australie depuis 1951, l'UGTT en Tunisie, l'UMT au Maroc, la CSL du Congo, la CTM au Mexique, la centrale argentine...

Paul Barbier, le militantisme, toujours

Des projets, il n'en manque pas pour développer encore l'UCR. Paul Barbier est le nouveau secrétaire général adjoint de l'Union confédérale des retraités FO.



Il est adhérent FO depuis 1983, date à laquelle il a quitté la FEN. Paul Barbier, bientôt 73 ans, est un militant bien connu de l'organisation, ancien secrétaire général du Snudi-FO de 1989 à 2008. Il est désormais le secrétaire général adjoint de l'Union confédérale des retraités FO, élu lors de l'assemblée générale (AG) de l'UCR-FO qui se tenait les 11 au 12 mai à Marseille. Il succède à Didier Hotte, chaleureusement ovationné lors de cette AG. Natif de Montreuil où il a passé toute sa jeunesse, Paul est fonctionnaire de l'Éducation nationale. Il fut instituteur du secteur de l'enseignement spécialisé. L'ancien étudiant, qui en 1968 « combattait sur les barricades », est désormais grand-père avec cinq petits-enfants. Entre-temps, il a enseigné trente années à Angers (Maine-et-Loire). Si Paul et son épouse Dominique ont choisi de poser leurs

valises à Angoulême, la « retraite » ne rime pas avec farniente. Celui qui a participé depuis plus de trente ans à développer le Snudi et la FNEC-FP-FO a fait sien le slogan « retraité un jour, syndiqué toujours ». Il est encore délégué départemental FO de l'Éducation nationale, investi depuis 2008 à l'UCR, militant au sein de l'UDR-FO (union départementale des retraités FO) de Charente... En 2008 « j'ai participé à créer une section fédérale de retraités (au sein de la FNEC-FP-FO) et suis entré à l'AG de l'UCR et à son bureau national ». Militant, toujours.

« Regrouper tous les retraités FO »

« Ce qui unit tous les retraités, c'est la vignette UCR », martèle-t-il, projetant la mise en œuvre d'actions visant à doper la présence des retraités au

sein de l'organisation. « On a besoin d'eux! », lance-t-il. Et si des UDR sont désormais implantées dans quasiment tous les départements, « il faut renforcer ce qui a été bâti, mettre en place des dispositifs pour que les adhérents [de syndicats, NDLR] devenus retraités restent syndiqués ». Cela passe par un développement des liens entre les UDR et les sections fédérales de retraités, un travail avec les unions départementales... « Tout cela vise à regrouper tous les retraités FO, ce qui est l'objectif de la confédération, et bien sûr dans le respect du fédéralisme. » Le but est de peser pour faire valoir les revendications, y compris au sein du Groupe des neuf, formé des différentes organisations de retraités et « dont FO est à l'initiative », rappelle-t-il. Quant aux revendications, celle « qui arrive toujours en premier porte sur le pouvoir d'achat! », insiste Paul. FO demande un retour à l'indexation des pensions sur les salaires et, tout aussi urgent, une revalorisation de ces pensions. Cela fera d'ailleurs l'objet d'une lettre-pétition au gouvernement alors qu'un questionnaire a été envoyé aux candidats à la députation afin de connaître leurs positions concernant les préoccupations des retraités (pouvoir d'achat, santé, dépendance...). L'UCR travaille aussi en lien avec la fédération SPS-FO, branche santé, sur le dossier Ehpad. FO demande un recrutement massif de personnels qualifiés, l'augmentation des places et structures, ou encore la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de l'Assurance maladie et non d'une cinquième branche... L'AG de l'UCR a apporté d'ailleurs tout son soutien à la grève et à la manifestation des salariés des Ehpad des Pays de la Loire à l'appel du Groupement régional de la FSPS-FO, à Nantes devant l'ARS, le 14 juin.

Valérie Forgeront

POUR MON CSE, JE VOTE FO

Comme moi,
devenez acteur
de vos droits !

DEFENDRE - NEGOCIER - PROPOSER
JE VOTE FO
RESISTER - REVENDIQUER - RECONQUERIR

FO

force-ouvriere.fr